

teurs, afin de rendre plus efficace encore la vérification des décès.

5. Le moment où doit se faire la vérification du décès ne doit pas être trop rapproché du moment supposé de la mort afin que le médecin, pour plus de garantie, puisse constater certains signes importants, dont la manifestation spontanée n'est pas immédiate.

6. Le délai légal de vingt-quatre heures avant l'inhumation, compte à partir du moment de la déclaration du décès à l'état civil, et non à partir du moment supposé de la mort.

7. Jusqu'à l'expiration complète du délai légal, il est défendu de procéder à l'ensevelissement et à la mise en bière.

8. Jusqu'à l'expiration du délai légal, il est défendu de procéder à l'autopsie et à toute opération susceptible de transformer la mort apparente en mort réelle.

9. Jusqu'à l'expiration complète du délai légal, le décédé doit être considéré comme malade et traité comme tel.

10. Les pouvoirs publics, pour rendre encore moins fréquent le danger de la mort apparente, ont voulu que les familles fussent instruites des soins dont elles doivent entourer le corps de toute personne déclarée décédée, jusqu'à l'expiration complète du délai légal.

11. Le délai légal doit être abrégé dans certains cas, mais à condition que le décès ait été constaté avec le plus grand soin, et qu'il ait été prouvé que la mort est bien réelle.

Produits Pharmaceutiques

Nous avons reçu il y a huit jours, la visite de M. Castanet, de la maison Pautauger de Paris. Ceux d'entre nous qui ont eu le privilège de suivre pendant quelques mois les services de médecine des hôpitaux de Paris et en particulier le service de Chauffard, connaissent bien la solution Pautauger qui dans les affections pulmonaires et en particulier la tuberculose, est d'un emploi presque journalier. Aussi est-ce avec le plus grand plaisir que nous avons promis à M. Castanet l'appui de notre journal pour faire con-

naître à nos confrères cette préparation. Nous ne faisons en cela d'ailleurs que suivre la ligne de conduite que nous nous sommes tracée: faire connaître et recommander sans fausse honte les produits pharmaceutiques que nous savons par expérience personnelle ou par celle de nos maîtres, être des produits scientifiquement recommandables. Nous croyons fermement qu'en agissant ainsi nous remplissons l'un des premiers devoirs du journalisme médical. Mais en cela nos lecteurs ont aussi leur devoir à remplir, et nous les engageons instamment à nous faire connaître les résultats personnels obtenus avec les préparations que nous leur avons signalé et s'ils nous y autorisent nous publierons leurs observations, qui seront la meilleure justification de notre conduite.

La Solution Pautauger est une combinaison ou la créosote est associée au chlorhydro-phosphate de chaux, c'est-à-dire qu'elle réunit dans une même préparation deux des produits les plus actifs nécessaires à l'économie en état de lutte contre la tuberculose. L'action de la créosote est connue depuis longtemps. Nous ne rappellerons que pour mémoire cet extrait du professeur Btokvis: "La créosote possède une action aussi énergique contre la tuberculose pulmonaire parce qu'elle est le plus puissant des antiseptiques et qu'elle possède en outre, la propriété d'exciter dans cette maladie, les fonctions digestives. (Stokvis. Leçons de Pharmacologie, t. I. p. 338).

Or l'étude de la pathologie de la tuberculose dans ces dernières années a fourni deux faits nouveaux des plus intéressants. Nous voulons parler de l'origine intestinale de cette affection et de l'importance de la décalcification en pareil cas.

L'origine intestinale de la tuberculose a été étudiée par Calmette et Guérin (1) qui ont repris expérimentalement sur des animaux toutes les théories émises et ils ont pu démontrer définitivement que non seulement l'infection primitive du poumon est rare, mais encore qu'elle est produite par absorption intestinale, alors même que l'intestin reste indemne. De plus, le malade s'infecte lui-même par voie intestinale par l'absorption de ses propres crachats.

Que l'on admette cette théorie ou non le fait n'en demeure pas moins acquis que l'intégrité du tractus intestinal chez le

(1) Calmette et Guérin, Annales de l'Institut Pasteur, No. 10. p. 601, 1905.